

## II

(Actes non législatifs)

## ACCORDS INTERNATIONAUX

**Information concernant la modification de l'accord entre la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique sur le commerce du vin**

Par lettre du 23 septembre 2011, la Commission a communiqué aux États-Unis une proposition de modification des annexes de l'accord entre la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique sur le commerce du vin <sup>(1)</sup>, conformément à l'article 11, paragraphe 3, point b), dudit accord. (Décision d'exécution 2011/751/UE <sup>(2)</sup> de la Commission)

Les États-Unis ont transmis une réponse écrite datée du 27 octobre 2011 confirmant leur accord avec la proposition de texte modifié, conformément à l'article 11, paragraphe 5, de l'accord.

Conformément à l'article 11, paragraphe 5, de l'accord, les parties sont également convenues que cette modification prendrait effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

<sup>(1)</sup> JO L 87 du 24.3.2006, p. 2.

<sup>(2)</sup> Voir page 36 du présent Journal officiel.